

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming /
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

VOL. 7.

MARS 1898

No. 3.

ANNALES

—DU—

Très-Saint Rosaire

*Ave, gratia plena,
Dominus tecum.*

BULLETIN MENSUEL

Publié en collaboration,

Avec l'approbation de l'Ordinaire

Publiées au Cap de la Magdeleine, Co. Champlain, (Canada)

Rév. L. E. DUCUAY, Ptre., Gérant

Annales du Très-Saint Rosaire

PUBLICATION MENSUELLE—RÉDIGÉE EN COLLABORATION.

Directeur-Propriétaire et Gérant :

L. E. DUGUAY, Juré,
CAP DE LA MAGDELEINE.

SOMMAIRE :

Légende — Le Mont Garizim.

I. La Vierge Marie, Reine du T. S. Rosaire.

II. Le quatrième Mystère du T.-S. Rosaire.

III. Reliques Insignes.

IV. Faveurs obtenues.

ABONNEMENT. — Payable à l'avance. —
CONDITIONS : Le prix de l'Abonnement pour toute per-
sonne qui reçoit son Numéro directement par la poste :
EST DE 35 CENTINS.

Avantages.—Pour toute personne qui reçoit
plusieurs exemplaires, sous une seule enveloppe, le prix de
l'Abonnement : est de **25** centins.—De plus, le *treizième*
appartient à la personne qui reçoit plus de **12** exem-
plaires, également *sous une seule enveloppe*.

Toute personne qui s'abonne dans le cours de l'année
a droit à tous les Numéros déjà parus dans le cours de
cette même année.

Faveurs Spirituelles.—*Deux Messes* seront
célébrées chaque semaine à l'intention des *Abonnés*,
pour tous les Membres de leur Famille, Vivants et
Défunts; ils auront en outre, une part spéciale aux
Prières qui se disent, *chaque jour en commun*, dans le
Sanctuaire.

CORRESPONDANCES.—Pour toutes correspondances, s'ad-
resser à " M. le Gérant des Annales du T. S. Rosaire ", Cap de la
Magdeleine, Co. Champlain.

DECLARATION.—Pour nous conformer au décret d'Urbain
VIII, nous soumettons entièrement à la sainte Eglise l'appré-
ciation des faits merveilleux, etc., rapportés dans nos Annales.

ANNALES DU T.-S. ROSAIRE



Le Mont Garizim.

L E G E N D E

En sortant de Naplouse, après quelques minutes de marche, on arrive au lieu de l'ASSEMBLÉE D'ISRAËL. Avant de mourir, Moïse ordonna au peuple qu'après le passage du Jourdain, à son entrée dans la Terre Promise, se tiendront sur le mont Garizim, pour prononcer les *bénédictions* sur les observateurs de la Loi, les six tribus de Siméon, Lévi, Juda, Issachar, Joseph et Benjamin. Et vis-à-vis d'eux sur le mont Hébal, pour fulminer les *malédiction*s contre les transgresseurs de la Loi, les six autres tribus de Ruben, Gad, Aser, Zabulon, Dan et Nephtali. C'est ce qu'exécuta solennellement Josué, après son entrée dans la terre de Promission.

Cet endroit est si propre à l'assemblée générale d'un peuple qu'on le croirait créé tout exprès de Dieu pour cette grande scène. La large vallée de Naplouse qui sépare l'Hébal du Garizim, forme en ce point deux vastes enfoncements auxquels les deux monts prêtent leurs larges flancs de manière à leur donner la forme de deux gigantesques amphithéâtres.

Le mont Garizim forme une petite chaîne qui s'élève à 868 mètres (2845 pieds), au-dessus du niveau de la mer. Cette montagne, formée d'un calcaire dur, est couverte d'une couche de terre végétale très-fertile et assez bien cultivée, excepté cependant une partie du flanc sud-est et le point culminant, qui sont remplis de ruines.

LES ANNALES DU T.-S. ROSAIRE

Publication Mensuelle, rédigée en Collaboration

TROISIÈME NUMÉRO.—MARS 1898.

I

La Vierge Marie, Reine du T. S. Rosaire

LETTRE ENCYCLIQUE

DE

NOTRE TRÈS SAINT PÈRE LÉON XIII

SUR LE

ROSAIRE DE MARIE

(Suite et fin.)

En effet, la foi catholique nous enseigne que nous devons adresser nos prières, non seulement à Dieu, mais encore aux bienheureux et aux habitants du ciel (Conc. Trid. sess. XXV), bien que le mode de supplication doive différer, puisque c'est la source de tous biens que nous invoquons en Dieu, et des intercesseurs que nous considérons dans ses saints. "La prière, dit saint Thomas, peut revêtir deux caractères. Ou bien l'on demande à quelqu'un ce qu'il peut donner lui-même ; ou bien on le supplie

d'obtenir pour nous quelque chose d'autrui. C'est vers Dieu seul que s'élèvent les prières de la première catégorie, car toutes nos prières doivent être subordonnées à l'obtention de la grâce et de la gloire que donne Dieu seul, selon qu'il est dit au psaume LXXXIII, verset douzième : "Le Seigneur donnera la grâce et la gloire." Mais nous adressons les prières de l'autre espèce aux saints, aux anges et aux hommes, non point pour que Dieu connaisse par eux nos demandes, mais afin que, par les mérites des intermédiaires, nos prières puissent être exaucées. C'est pourquoi il est dit dans l'Apocalypse, (VIII, 4,) que la fumée de l'encens s'élève des prières des saints et de la main des anges "devant Dieu." (S. Th. 2a 2ae, q. LXXXIII, a. IV).

Or, parmi tous les habitants du séjour des élus, qui donc oserait rivaliser de mérite avec l'auguste Mère de Dieu ? Qui donc voit plus clairement, dans le Verbe éternel, les angoisses qui nous pressent, les besoins dont nous sommes assiégés ? A qui a-t-il été donné un pouvoir plus efficace pour toucher la Divinité ? Qui pourrait l'égaliser pour les effusions de la tendresse maternelle ? C'est précisément la raison pour laquelle si nous ne prions pas les bienheureux habitants des cieux comme nous prions Dieu,—"car nous demandons à la sainte Trinité d'avoir pitié de nous, et à tous les saints, quels qu'ils soient, de prier pour nous (Ib.),—toutes fois notre manière d'implorer la Vierge a quel-

que chose de commun avec le culte de Dieu, au point que l'Eglise supplie la Vierge par les mots mêmes dont elle se sert pour supplier Dieu : "Ayez pitié des pécheurs." Les membres des confréries du saint Rosaire font donc une œuvre excellente en enguirlandant comme des roses, pour ainsi dire, les prières à Marie. Si haute, en effet, est la grandeur de Marie, si puissante la faveur dont Elle jouit auprès de Dieu, que ne pas recourir à Elle dans ses besoins c'est vouloir, sans ailes, s'élever dans les airs.

L'Association dont Nous parlons a une autre qualité qu'il ne faut pas passer sous silence. Toutes les fois que, par la récitation du rosaire de Marie, nous méditons les mystères de notre salut, nous imitons aussi parfaitement que possible l'office très saint confié jadis à la céleste milice des anges. Ce sont eux, qui, successivement et en leur temps, ont révélé ces mystères, qui y ont joué un grand rôle, qui y ont ajouté leur pieuse présence, dans une attitude tantôt joyeuse, tantôt affligée, tantôt triomphante. C'est Gabriel qui est envoyé vers la Vierge pour annoncer l'incarnation du Verbe éternel. Ce sont des anges qui, dans la grotte de Bethléem, célèbrent la naissance du Sauveur. C'est un ange qui avertit Joseph de prendre la fuite, et de se retirer en Egypte avec l'Enfant. Au jardin des Oliviers, lorsque Jésus, accablé de douleur, est couvert d'une sueur de sang, c'est un ange

qui, respectueusement, Le console. Lorsque, triomphant de la mort, il est sorti du sépulcre, ce sont des anges qui l'annoncent aux saintes femmes. Des anges révèlent que Jésus est monté au ciel et proclament qu'Il en reviendra, environné des milices angéliques, auxquelles Il joindra les âmes des élus pour les emmener vers les chœurs célestes, au-dessus desquels a été exaltée la sainte Mère de Dieu.

C'est donc aux personnes qui, associées, récitent la pieuse prière du Rosaire, que conviennent le mieux ces paroles que l'Apôtre saint Paul adressait aux nouveaux disciples du Christ : "Vous êtes montés sur la montagne de Sion ; vous êtes entrés dans la cité du Dieu vivant, dans la Jérusalem céleste, et beaucoup de milliers d'anges sont autour de vous (Héb. XII, 22.) Quoi en effet de plus divin, quoi de plus suave que de contempler, que de prier en compagnie des anges ? Quelle espérance, quelle confiance on peut concevoir de jouir dans le ciel de la bienheureuse société des anges, lorsque sur la terre, on les a déjà aidés, pour ainsi dire, à accomplir leur fonction !

C'est pour ces causes que les Pontifes romains ont toujours comblé des plus magnifiques éloges une association ainsi dévouée à Marie. Innocent VIII l'appelle "la très dévote confrérie" ("Splendor paternæ gloriæ," 26 févr. 1491) ; Pie V attribue à son efficacité les résultats suivants : "Les fidèles du Christ se trou-

vent soudain changés en d'autres hommes ; les ténèbres de l'hérésie se dissipent et la lumière de la foi catholique se révèle." (Consueverunt RR. PP. 17 sept. 1569) ; Sixte-Quint, observant combien cette institution a été utile à la religion, avoue sa propre ferveur pour le Rosaire. Beaucoup d'autres Pontifes, enfin, ou ont enrichi cette dévotion des plus abondantes et des plus honorables indulgences, ou l'ont prise sous leur protection particulière, soit en lui donnant son nom, soit en lui accordant divers témoignages de leur bienfaisance.

Excité par l'exemple de Nos prédécesseurs, Nous aussi, Vénérables Frères, nous vous exhortons et vous encourageons avec ardeur, comme Nous l'avons déjà fait souvent, à entourer spécialement de vos soins cette milice sacrée, de façon à ce que, grâce à vos efforts, elle voie de jour en jour accourir sous ses drapeaux des effectifs plus nombreux. Que, par votre concours et par celui de ceux à qui, dans le clergé qui vous est soumis, est principalement confié, le soin des âmes, la masse du peuple arrive à connaître et à apprécier véritablement les vertus de cette association et son utilité pour le salut éternel des hommes. Nous le demandons avec d'autant plus d'insistance que, tout dernièrement encore, on a vu reflourir une des formes revêtues par la piété envers la très sainte Mère de Dieu au moyen du Rosaire, à savoir le "Rosaire perpétuel." Nous bénissons de bon cœur

cette institution et Nous souhaitons grandement que vous consacriez à la répandre votre zèle et votre activité.

Nous concevons l'espoir très vif que les louanges et les prières du Rosaire seront très puissantes si, sortant des lèvres et du cœur d'une grande multitude, elles ne se taisent jamais, et si jour et nuit, alternativement, dans les diverses régions du globe, le concert continu des voix qui prient s'harmonise avec la méditation des choses divines. Cette continuité de supplications et de louanges a été désignée, il y a de nombreux siècles, par ces paroles divines adressées à Judith, dans un cantique d'Ozias : "Tu es bénie par le Dieu Très-Haut par-dessus toutes les femmes qui sont sur la terre.....car Il a aujourd'hui tellement glorifié ton nom, que ta louange ne s'arrêtera plus sur les lèvres des hommes." Et tout le peuple d'Israel acclamait ces paroles en s'écriant : "Que cela soit ! que cela soit !"

En attendant, comme gage des bienfaits célestes, et comme témoignage de Notre paternelle bienveillance, Nous vous accordons affectueusement dans le Seigneur, Vénérables Frères, à vous, à votre clergé, à tout le peuple confié à votre foi et à votre vigilance, la Bénédiction apostolique.

Donné à Rome, auprès de Saint-Pierre, le 12 septembre 1897, la vingtième année de Notre pontificat.

LEON XIII, PAPE.

II.

Le quatrième Mystère du T.-S. Rosaire**LA PRÉSENTATION DE JÉSUS AU TEMPLE.**

Méditation de ce Mystère. (Suite)—Jésus est le serviteur de Dieu. Vingt fois dans l'Écriture, l'Esprit-Saint le désigne sous ce nom. C'est en effet ce qui, dans l'ordre pratique, se remarque en lui de premier et de fondamental. La mission suréminente qu'il avait reçue de son Père ne faisait que confirmer et consacrer cette condition de créature, et partant de sujet et de serviteur, qui est celle de son humanité. Adorer Dieu, servir Dieu, obéir à Dieu et être homme, pour Jésus c'était la même chose. Chef de tout le genre humain, il devait être le plus parfait et le plus exemplaire des hommes, poussant jusqu'à la mort et à la mort de la croix, la soumission qu'il aurait rendue à Dieu toute sa vie. La volonté divine le faisait vivre ; la loi était son pain de chaque jour ; il ne pouvait donc laisser passer un seul précepte sans l'observer jusqu'à un iota, et avec quelle plénitude de religion, d'humilité, de piété et d'amour ! Tout ce que sa fidélité à obéir impliquait pour lui de labeur, de douleur ou d'opprobres ; tout ce qu'elle faisait surgir d'obstacles dans sa vie, de difficultés réelles ou apparentes au succès de son œuvre, disparaissait à ses yeux devant la majesté des droits et du bon plaisir de son Père. Oui, il était textuellement exempté de cette loi

des premiers-nés ; il s'y scumettra néanmoins, et d'autant plus qu'elle ne l'oblige point, afin de nous mieux faire entendre qu'il ne faut jamais compter avec l'autorité de Dieu ; que plus nous lui rendons d'hommages, plus notre justice est parfaite, et que David parlait dans l'Esprit-Saint quand il disait qu'en fait d'obéissance à Dieu, l'excès même n'est que la bonne mesure. Né Juif, Jésus entendait vivre à la manière des Juifs ; il ne voulait pas risquer de scandaliser ses frères en usant, pour omettre telle ou telle de leurs observances, d'un privilège réel, il est vrai, mais qu'ils ne pouvaient point encore connaître. Venu enfin, non pour détruire la loi de ses pères, mais pour la dégager de ce qui s'y trouvait d'accidentel, de préparatoire, de temporaire, et lui donner sa perfection en y mettant sa grâce, il jugea bon de commencer par en prendre sur lui toute la charge.

En outre, Jésus est pontife ; pontife et victime à la fois ; pontife de Dieu, victime de Dieu ; pontife du sacrifice dont il est la victime ; victime que, comme pontife, il a le devoir d'immoler. Joint à celui de serviteur, ces deux titres ceignaient la tête du Christ comme d'un triple diadème : diadème de sainteté, de lumière et de feu que Marie voyait à découvert. De même que le service et l'obéissance, ce sacerdoce et cette immolation, qui en était l'acte, constituaient en Jésus un véritable état. S'offrir et

s'immoler était sa vie comme obéir ; et son obéissance se résumait dans ce sacrifice sans cesse offert par lui à Dieu. Or, nous vous l'avons dit, et Marie en avait la connaissance parfaite, ce sacrifice commencé dans l'acte même de l'Incarnation, continué par la Naissance et la Circoncision, devait être déclaré par un acte public, et il fallait que cette déclaration datât de l'enfance du Sauveur.

Dieu avait ordonné qu'on lui offrirait chaque soir un sacrifice dans le Temple ; il avait pareillement réglé qu'on lui en offrirait un chaque matin. Dans la vie de Jésus, le sacrifice du soir, c'est celui du Calvaire ; celui de la Présentation est le sacrifice du matin. En annonçant le second dès l'heure où s'accomplissait le premier, le vieillard Siméon fait assez voir le lien qui les unit.

Quant à manifester, par son rachat public, qu'il était étranger à la tribu de Lévi, cela prouvait, non qu'il n'était pas prêtre et pontife, mais qu'il l'était autrement que la famille d'Aaron et d'une manière tout à fait supérieure. Il ne l'était point, en effet, comme les prêtres de l'ancienne Alliance, par le fait d'une naissance, se rattachant sans doute en principe à une élection divine et gratuite, mais où la chair et le sang avaient leur large part. Il ne l'était pas non plus par le fait d'une onction et d'un rit extérieur donnant pouvoir pour les fonctions, sans produire par eux-mêmes le moindre sur-

croît de grâce et de sainteté dans les âmes. Il l'était, comme l'Apôtre l'enseigne après David, selon l'ordre antérieur et plus saint de Melchisedech, en dehors de toute généalogie humaine, et en vertu d'une onction qui, étant l'effusion substantielle et plénière de l'Esprit-Saint lui-même, fondait un sacerdoce indépendant du temps et du lieu, immortel, éternel, inépuisamment fécond, atteignant Dieu immédiatement, l'honorant parfaitement, après avoir embrassé, pour la lui offrir et livrer, l'universalité des créatures rachetées et sanctifiées.

Tout ce mystère était caché dans la Présentation de Jésus ; il en formait le fond, et Marie le comprit dès le premier regard qu'elle y donna.

Mais dans cette lumière surhumaine qu'elle vit resplendir sur Jésus, elle aperçut comme trois rayons distincts qui la touchaient personnellement et l'enveloppaient de la même clarté où lui apparaissait son divin Fils.

D'après ce premier sacrifice public qui révélait et inaugurait la mission sacerdotale du Christ, elle était chargée de l'offrir. Plus que Joseph, dont la paternité n'était qu'extérieure, et dont, par suite, le droit sur Jésus était loin d'égalier le sien ; plus que le prêtre qui recevrait l'enfant pour le présenter à Dieu en la manière prescrite (ce qui ne constituait qu'une oblation cérémonielle, commune d'ailleurs à tous les premiers-nés), Marie, vraie mère, offrait réellement son fils, comme ayant qualité

et mandat pour le faire. Et elle avait à le faire, non seulement au nom de Jésus qui, par amour et par justice, l'associait à sa première offrande, mais en sa place, puisque, ne comptant encore que quarante jours, il était naturellement hors d'état d'agir par lui-même. Marie était donc là, non seulement la Mère du Christ, mais le prolongement de sa sainte humanité, son supplément, son complément, son organe nécessaire. Jésus ne pouvait pas plus se présenter sans elle au Temple, que sans elle il n'avait pu naître et d'abord être conçu.

III

RELIQUES INSIGNES.

LA VRAIE CROIX.

La Croix en France.

DIJON :—Dijon possède deux reliques de la vraie croix. La première, à la cathédrale, provient de la chapelle portative des ducs de Bourgogne. Les fragments sont au nombre de quatre, produisant un volume de 3,825 millimètres.

La deuxième relique, beaucoup plus importante, est à l'évêché ; elle faisait partie de la croix de Saint Louis qui existait à la Sainte-Chapelle. Lorsque le reliquaire fut porté à la Monnaie, un député à la Convention, Jean de Bry, chargé de constater un vol considérable qui fut fait à cette époque, prit un morceau de

bois qui n'avait aucune valeur pour la Monnaie, et le donna à un savant médecin de ses amis nommé Bourdois. La relique passa par l'héritage à un domestique du médecin nommé Philippe Genty, natif de Riel, puis à la nièce de ce dernier, Thérèse Tinturier, enfin à M. le curé de Riel, qui en fit hommage à la cathédrale de Dijon. La relique a été coupée en deux sur son épaisseur. Son volume est de 28,850 millimètres.....

LILLE :—S. G. Mgr. l'archevêque de Cambrai a eu la bonté de m'envoyer sur une insigne relique de Lille des renseignements dont j'extraits ce qu'on va lire. Le premier document est un acte de Mgr. Belmas, archevêque de Cambrai, de 1838, constatant la translation de cette relique dans un nouveau reliquaire, et reconnue par des témoins dignes de foi, comme ayant été exposée autrefois dans l'église de Saint-Pierre, et appartenant à celle de Saint-Etienne.

Le second document est la copie des leçons du deuxième Nocturne, en la fête de l'Oblation de la sainte Croix, qui se célébrait, avant la Révolution, le 16 juillet de chaque année, dans l'ancienne collégiale de Saint-Pierre, à Lille. On y voit que Walter de Courtrai, chancelier de l'empereur Baudouin, obtint, lors du pillage de Constantinople, une partie assez grande du bois de la vraie croix, qu'il offrit au chapitre de cette importante église.

La relique fut placée dans un riche reliquaire orné de perles et de pierres précieuses, et dans une chapelle fondée à cette intention par le chanoine Lebatteur.

Le troisième document est la description de la relique, c'est une double croix ; "l'arbre ou le tronc est d'une seule pièce, les bras sont rapportés ; les arêtes, peu régulières paraissent usées par un frottement prolongé.".... Son volume est de 15,112 millimètres.

SENS :—La métropole de Sens possède un des trésors les plus riches en reliques de la Passion. Charlemagne l'affectionnait particulièrement ; saint Louis fit bénir dans cette ville son union avec Marguerite de Provence et y vint recevoir la couronne d'épines. On y voit deux morceaux importants de la vraie croix donnés, l'un par Charlemagne à son cousin Magnus, archevêque de Sens, l'autre par saint Louis. La croix de Charlemagne est la plus grande ; elle est à deux traverses : son volume est de 63,735.

La croix de saint Louis n'a qu'une traverse, assemblée à mi-bois avec le montant : elle cube 5,810.

Le bois des deux reliques est d'essence identiquement semblable. La couleur est celle du cèdre, mais tellement vieilli qu'il ne ressemble à aucun autre bois auquel on puisse le comparer....

Depuis quelques années on ne peut les mon-

trer qu'en présence d'un prêtre qui place les vraies croix entre deux cierges allumés et qui est obligé à rester présent pendant tout le temps qu'on les laisse exposées.

IV.

Faveurs obtenues.

ST. JEAN DESCHAILLONS, 24 déc. 1897.

Monsieur le Gérant,

Voulez-vous inscrire dans vos Annales un fait certainement miraculeux ?

Il y a trois ans, une pauvre petite fille de 8 ou 9 ans vint se jeter à mes genoux et me supplia de la guérir. Elle était accompagnée d'une femme assez âgée, qui me dit : " C'est une petite orpheline que j'élève. Elle a presque toujours souffert de cette maladie."

Je vis alors que l'enfant était atteinte d'une affreuse lèpre qui lui couvrait toute la tête. Ses yeux étaient presque entièrement obstrués, sanglants, inondés d'une humeur rousse qui coulait sans cesse. Depuis longtemps elle était à peu près aveugle. On la conduisait par la main. La science médicale déconcertée avait déclaré depuis longtemps que le cas était incurable.

Je demandai à la jeune fille d'employer des ablutions d'eau froide et de faire une Neuvaine à Marie, Consolatrice des affligés. Elle essaya l'eau froide une ou deux fois : la douleur qu'elle

éprouva fut telle qu'elle ne put continuer. Dieu voulait, sans doute, montrer que cette guérison n'était pas due aux moyens naturels. Elle fit deux Neuvaines à la Sainte Vierge et fut entièrement guérie. Je l'ai vue à Saint-Jean Deschaillons le 23 décembre dernier. Toute lèpre a disparu. Elle voit très-bien, peut lire sans fatigue ; et vous ne pouvez voir en elle le plus léger vestige de l'affreuse maladie qui la consumait. Le temps écoulé depuis sa guérison est plus que suffisant pour montrer qu'il ne s'agit pas d'un phénomène passager, mais d'un changement radical et permanent. Cette petite miraculée se nomme Marie Abel et demeure à Saint-Jean Deschaillons. Gloire et reconnaissance à l'auguste Vierge qui l'a si miraculeusement guérie !

Votre très humble et très dévoué serviteur,

L. T., Prêtre.

ST. NARCISSE :—Veuillez bien publier dans les Annales, trois faveurs que j'ai obtenues par l'intercession de N. D. du T. S. Rosaire, avec la promesse d'un Pèlerinage au Cap, et après plusieurs Neuvaines de Rosaïres, en faveur des âmes du Purgatoire. J'ai été guérie d'un violent mal de tête par l'application de la Relique du Lieu de la Ste Crèche, et d'un mal d'yeux qui me menaçait sérieusement de la perte de la vue. J'étais dyspeptique : les médecins, après bien des soins, avaient déclaré cette affection incurable. J'ai fait un Pèlerinage en

septembre dernier : maintenant je vaque à mes affaires commodément. Mille actions de grâces à N. D. du T. S. Rosaire : DAME T. C.

SAMBONS-VILLE, N. H. : Ma petite fille de 4 ans souffrait d'un mal douloureux. Les remèdes du médecin restaient sans effet. Elle a été guérie par l'intercession de N. D. du Rosaire ; après ma promesse de m'abonner à ses Annales : DAME T. LACASSE.

ST. HONORE SHENLEY : Ma petite fille de 8 mois tombait en convulsions. Elle tomba ainsi pendant un an à plusieurs reprises et elle demeurait des journées entières sans connaissance, et, si elle revenait à elle, c'était pour retomber aussitôt de nouveau. Aujourd'hui, grâce à N. D. du T. S. Rosaire, elle est bien : elle n'a plus eu aucune attaque : UNE ABONNÉE.

GENTILLY : Dame D. J. F. remercie la Vierge du Cap pour la guérison d'une de ses petites filles et d'un de ses petits garçons atteint de quatre maladies à la fois. Ces petits enfants ont été guéris par l'application de la Relique du Lieu de la Ste Crèche et par l'usage des *Roses Bénites*. Elle a obtenu une grande faveur par l'intervention de la douce Reine du T. S. Rosaire.

ST. BONIFACE : MAN. : J'étais atteinte d'une maladie de cœur, depuis plusieurs années : le médecin m'avait ordonné de suivre un traitement presque impossible. Je me suis alors servi

de *Roses Bénites*, et j'ai obtenu un soulagement parfait.

MONTRÉAL : Merci à N. D. du Rosaire pour la guérison de mon enfant : DAME H. CHARLAND.—STE-VICTOIRE : Dame P. P. remercie la Vierge du Cap pour la guérison du mal d'yeux dont elle souffrait depuis 2 ans, et pour une autre guérison.—ST-WENCESLAS : Reconnaissance à la Vierge du Cap pour une guérison obtenue : DAME TH. H.—WEBSTER : Une abonnée remercie N. D. du T. S. Rosaire pour sa guérison complète de la dyspepsie dont elle souffrait depuis 4 ans.—TROIS-RIVIÈRES : J'ai été guérie d'un mal grave qui demandait une opération dangereuse. Par l'usage des *Roses Bénites* tout a réussi à merveille : mille remerciements à N. D. du T. S. Rosaire : DAME H. P.—ST-GRÉGOIRE : Remerciements à N. D. du T. S. Rosaire pour avoir préservé trois de mes enfants de la diphtérie : UNE ABONNÉE.—QUÉBEC : Merci à N. D. du St-Rosaire qui m'a guérie après la promesse d'un Pèlerinage au Cap que j'ai accompli avec une grande consolation : DAME L.—WEBSTER : J'ai obtenu deux grandes faveurs par l'intercession de N. D. du T. S. Rosaire, avec la guérison d'une de mes petites sœurs malade : MARIE CARON.—GRAND'MÈRE : Ma petite fille a été guérie d'un mal des yeux, que les médecins avaient soigné sans résultat.—LA BAIE : J'ai été guérie par l'intercession de N. D. du Rosaire : UNE ABONNÉE. —FORT-KENT :

J'avais une maladie grave. J'étais entièrement décomptée par les médecins. Par la récitation du Rosaire, et avec promesse de publication, j'ai été complètement guérie : DAME MARIE ST-ANGE.—STE ANNE DU SAULT : J'ai été guérie d'un mal d'estomac très grave après la promesse d'une neuvaine et avec l'usage des *Roses Bénites* : DAME J. C.—TROIS-RIVIÈRES : Action de grâces à N. D. du T. S. Rosaire pour des guérisons obtenues, avec promesse de publication : DAME P. R. D.—CAP SANTÉ : Une famille rend des actions de grâces à la Reine du T. S. Rosaire pour avoir obtenu sa protection puissante en différentes circonstances ; N. L. G.—BÉCAN-COUR : Deux personnes ont été guéries : l'une d'un mal de nerf et l'autre d'un mal de bras après avoir fait deux neuvaines à N. D. du T. S. Rosaire : UNE ABONNÉE —CAP SANTÉ : Une guérison : DAME A. P.—TROIS-RIVIÈRES : Deux faveurs : N. N.—ST GRÉGOIRE : Une faveur : A. BERGERON.

Imprimatur

† L. F., Evêque des Trois Rivières.

CANTIQUES

A

N.-D. DU T. S. ROSAIRE

A L'USAGE DES PELERINS

AU

SANCTUAIRE DU CAP

En vente, au Cap, chez M. le Gérant des Annales, à 5 cents, l'unité, le port en sus.

Le Mois du T. S. Rosaire Illustré

PAR LE R. P. FREDERIC O. S. F.

EN VENTE :

AU CAP : chez M. le Gérant des Annales.

AUX TROIS-RIVIÈRES : chez M. Ayotte, Libraire.

PRIX :

Broché : 15 centins ; par la malle : 20 centins.

Relié, tranche Rouge : 25 centins ; par la malle : 30 centins.

Nota.—Pour Paiement, nous acceptons les Timbres-Poste du Canada.

RELIURE DES ANNALES.

NOTA—Nous engageons fortement nos Abonnés à faire relier, comme les années précédentes, les deux dernières années des Annales, 1896-1897, en un seul volume.

M. AYOTTE, Libraire à Trois-Rivières, s'offre à les relier, demi reliure, bien soignée, pour le modique prix de 20 centins. Nous fournirons *gratis* les Numéros qui manqueront pour la collection complète des deux dernières années 1896-1897.

AVIS

(Pour simplifier la correspondance)

PAIEMENT DES ABONNEMENTS.—Nous acceptons en paiement des Abonnements aux ANNALES, les *Timbres-Poste* du Canada, pour tout montant au-dessous d'une Piastre.

TARIF DES HONORAIRES DE MESSES.—Le Tarif des Honoraires de Messes au Cap, pour les deux églises (l'église de Sainte-Marie-Magdeleine et le Sanctuaire du T. S. Rosaire), est :

- 1^o De 50 cents pour les Messes Basses ;
 - 2^o De \$3.00 pour les Grand'Messes.
-

TARIF DES LAMPES QUI BRULENT

— DANS LE —

SANCTUAIRE de N.-D. du CAP

- 1^o Une lampe pour un jour : 5 cents.
 - 2^o Une lampe pour une Neuvaine : 40 cents.
 - 3^o Pour les 15 lampes, représentant les 15 Mystères : 60 cents par jour.
 - 4^o Une lampe pour un mois : \$1.10.
 - 5^o Une lampe pour un an : \$12.00.
-

Imprimé par P. V. AYOTTE, Trois-Rivières.